



Année 2011

La Grée Saint Laurent



La Grée Saint-Laurent



Bulletin Municipal



Mot du maire



Une nouvelle année débute dans un climat marqué par la morosité, le chômage l'incertitude, la tension au plan international. C'est aussi une époque marquée par le délitement de notre société, la déstructuration des familles, la perte des valeurs humaines et la peur du lendemain que nous répètent chaque jour un peu plus les médias.

Dans ce contexte difficile gardons espoir et optimisme. Pour cela il nous appartient à nous élus, de créer une cohésion, de tisser des liens au sein de notre commune, d'agir en fonction de nos moyens.

Aussi à La Grée Saint Laurent l'année 2011 a été marquée par les deux projets phare du mandat en cours : l'achèvement du lotissement du Gazon et le nouvel aménagement du bourg.

L'aménagement du bourg permettra de créer un véritable cœur de bourg dans notre commune en reliant la mairie à l'église avec la création d'un nouveau lotissement au centre.

Cet embellissement du bourg donnera lieu aussi à une sécurisation et une accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite. Nous avons aussi procédé à la création de deux arrêts d'autocars protégés. Face à la mairie le choix a été fait de limiter la vitesse à 30 km/h : (avec un plateau légèrement surélevé).

Enfin, petits et grands pourront apprécier l'embellissement de notre bourg et profiter d'un nouvel espace de jeux et de bancs : autant de lieux de convivialité pour tous.

Quel sera le coût de tous ces projets ? Ces investissements ont été réfléchis et subventionnés à hauteur de 60% et notre commune dispose de fonds propres suffisants pour faire face à la dépense. Ils seront donc sans conséquences sur la fiscalité.

Ces aménagements apporteront à la commune une image positive et dynamique. C'est un pari sur l'avenir quant à l'attractivité de la cité en forte croissance de population.

Il me reste à vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et de la réussite dans vos projets.

Jean Claude LOZE

Permanences



La Grée Saint-Laurent

Mairie

M. Lozé Jean-Claude
Permanence à la mairie le vendredi de 11h30 à 12h30

Jours et heures d'ouverture

Lundi et jeudi de 14h à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h à 12h
Mairie - Bourg - 56120 La Grée Saint-Laurent
Tél. 02 97 75 51 37 - Fax 02 97 75 50 51
mairielagreestlaurent@wanadoo.fr

Personnel communal

- **Martine Rault** : présente aux horaires d'ouverture de la mairie
- **Jean-Noël Julot** : présent 30h par semaine les :
 - lundi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - mardi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Horaires variables suivant la saison et le travail à réaliser.

• Délibérations.....	p2 à 12
• Centre Communal d'Action Sociale.....	p12
• Travaux réalisés.....	p13
• Lotissement du Centre.....	p14
• Urbanisme.....	p15 et 16
• Ecole Notre-Dame.....	p17 et 18
• Les associations.....	p19 et 20
• Ecole «Notre Dame».....	p21
• Les festivités.....	p22 à 23
• Commémorations.....	p24
• Les associations.....	p25 à 27
• Commerces ambulants et les services à domicile.....	p28
• Concours des maisons fleuries 2011.....	p28
• Informations sur la commune.....	p29 et 30
• Informations diverses.....	p31 et 32
• Communauté de Communes.....	p33 à 37
• Informations collèges de Josselin.....	p38
• Grand bassin de l'Oust.....	p39 et 40
• Les permanences au Rocher Bleu à Josselin.....	p41
• Informations diverses.....	p42 et 43
• Etat-civil et nécrologie.....	p44

Sommaire

- **Responsable de rédaction** : M. J.C. LOZÉ
- **Conception et rédaction** : M. B. MALARD, M. T. CONQ, Mme I. BRIEND
- **Crédit photos** : Mairie, DDE, Associations, B.E. Bétali, Hélène Le Viavant, Marine Briend, Fotolia©
- **Création et impression** : Imprimerie Poisneuf - Josselin - 02 97 22 23 40



• **SÉANCE du samedi 19 février 2011**

Excusée ayant donné procuration : Mme BRIEND
Isabelle à Mme ROUSSEL Maryvonne,
Excusés : M. CONQ Thierry, M. BOULLE Bernard,
Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Aménagement du Bourg demande d'aide exceptionnelle de l'Etat

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'aménagement du bourg nécessite d'importants travaux (voirie, plantation et sécurisation). Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents,

Vu le devis estimatif établi par l'Atelier COURCHINOUX, architecte paysagiste siégeant 4 rue du Halage à JOSSELIN (56120), dont le montant s'élève à 292 033 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans le cadre de l'aménagement global du bourg (urbain et paysager),

- émet un avis favorable pour la réalisation de cette opération.

Comme cette dépense sera une lourde charge pour la commune, sollicite une aide exceptionnelle de l'Etat.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Subventions aux associations année 2011

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du montant de chaque subvention versée aux associations en 2010, puis fait part de celles sollicitées pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2011.

- Centre Communal d'Action Sociale	
La Grée St Laurent.....	1 500,00 €
- A.D.M.R. - Canton de Josselin.....	447,20 €
- Sté de Chasse Lanouée-La Grée St Laurent (piégeurs ragondins).....	200,00 €
- Club des Ajoncs d'Or/La Grée St Laurent.....	160,00 €
- Comité FNACA - La Grée St Laurent.....	80,00 €
- Banque Alimentaire du Morbihan Vannes.....	68,20 €
- Club sportif Josselinais (section football).....	60,00 €
- Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EMSS) Vannes.....	51,15 €
- Ass. Prévention Routière - Vannes.....	36,00 €
- Ass.Française de Lutte contre la Mucoviscidose - St Jean Brevelay.....	30,00 €
- Centre anti-cancéreux de Rennes.....	30,00 €

- La Flèche Josselinaise - Josselin.....	30,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang - Josselin.....	20,00 €
- Ass. LEUCEMIE ESPOIR 56 - Lorient.....	20,00 €
- Association Soleil - Ploërmel.....	15,00 €
- Ass. "Les Chiens Guides d'Aveugles du Morbihan" - Vannes.....	15,00 €
- HANDISPORT - Pays de Ploërmel.....	15,00 €
- La Santé de la Famille Section Morbihannaise Campénéac.....	15,00 €
- C.F.A. de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Vannes.....	15,00 €

Cotisation à la Société de Protection Animale de Pontivy et sa région

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis plusieurs années, la municipalité de La Grée St Laurent vote une cotisation à la Société de Protection Animale de Pontivy et sa région qui est située à Malguénac.

En contre partie, la S.P.A. assure la fonction de fourrière pour les animaux errants capturés sur la commune. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer pour la présente année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de verser la somme de 0,30 € par habitant, pour l'année 2011 à la Société de Protection Animale de Malguénac.

Cette dépense sera imputée à l'article 6281 du budget communal.

Location hangar agricole année 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer afin de fixer le montant de la location du hangar agricole de M. Henri GOUEDO domicilié au Bourg de La Grée St Laurent pour l'année 2011.

Sachant qu'il est indispensable d'avoir un local pour ranger le matériel communal et les outils,

Après délibération, Le Conseil Municipal,
- décide de verser la somme de 250 € à M. Henri GOUEDO pour l'année 2011.

Indemnité de gardiennage de l'église - année 2011

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gardiennage de l'église est assuré par M. Henri GOUEDO, laïc retraité, et qu'il s'avère nécessaire de lui accorder une indemnité pour le dédommager de ses frais.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide en conséquence de lui verser une indemnité annuelle de 30 € pour le gardiennage de l'église, et

s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2011, article 6282.

Acquisition d'une faucheuse d'accotements

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des modèles de faucheuses pour l'accotement des voies communales et des chemins d'exploitation. Il précise que le modèle DESVOY type DMF standart 1,80 mètre, proposé par l'entreprise CLAAS Réseau Agricole Pontivy semble être plus intéressant au niveau de la qualité et du prix. Le coût de cette acquisition s'élève à 5 000 € HT, après reprise de l'ancien matériel.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat et l'entretien de cet ancien matériel avait été fait pour moitié avec la commune de La Croix Helléan, et que ce nouvel achat le sera également. Le coût d'entretien sera quant à lui, réparti en fonction de l'utilisation par chacune des communes, grâce à un compteur horaire d'un montant de 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir ce broyeur DESVOY auprès de l'entreprise CLASS Réseau Agricole Pontivy, pour un montant, après déduction de la reprise de 2 000 € HT de l'ancien matériel, de 5 000 € HT, et d'un compteur horaire d'un montant de 300 € HT,

- le coût d'acquisition de la machine et du compteur sera réglé par moitié par la commune de La Grée St Laurent et pour l'autre, par la commune de La Croix Helléan,

- les crédits nécessaires seront prélevés au compte 2157 "Matériel et outillage de voirie",

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Exploitation des terrains communaux année 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des terrains communaux sont exploités par différents agriculteurs et lui demande de bien vouloir se prononcer afin de fixer le montant de la location de ces parcelles.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- autorise l'exploitation de ces parcelles moyennant un fermage annuel égal à la valeur argent de 5,5 quintaux l'hectare suivant les prix fixés par arrêté préfectoral pour le Département du Morbihan.

Subvention pour voyages scolaires

Monsieur le Maire donne lecture de courriers reçus de l'école primaire de La Grée St Laurent, du collège Ste Marguerite Marie de Josselin et du collège Max Jacob de Josselin concernant une demande de sub-

vention pour des voyages découvertes, linguistiques et scolaires d'une durée supérieure à trois jours.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de verser la somme de 30 € par enfant pour un séjour d'une durée supérieure à trois jours pour les enfants scolarisés à l'école Primaire de La Grée St Laurent et aux collèges privé et public de Josselin ;

- cette somme sera versée à l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (A.P.E.L. du R.P.I.) pour l'école primaire de La Grée St Laurent et aux collèges Ste Marguerite Marie et Max Jacob de Josselin.

Mise en conformité du clocher de l'église par la SARL HEURTEBIS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que des travaux s'avèrent nécessaires dans le clocher de l'église. En effet, le plancher étant très usagé, le remplacement de celui-ci devient très urgent.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu le devis établi par la SARL HEURTEBIS siégeant ZA La Bourdonnaye à LANOUEE (56120), pour un montant de 787,93 € HT,

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser ces travaux pour des raisons de sécurité notamment, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour effectuer la mise en conformité du clocher de l'église suivant le devis mentionné ci-dessus,

- cette dépense sera imputée à l'article 231 du budget communal.

Aménagement du Bourg demande de subvention

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'aménagement du Bourg nécessite d'importants travaux (voirie et sécurité routière) et qu'il y a lieu de se prononcer pour lancer cette opération, par la demande de subventions correspondantes pouvant être allouées par les services administratifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Vu le devis estimatif établi par l'Atelier Courchinoux, architecte paysagiste, siégeant 4 rue du Halage à JOSSELIN (56120) pour un montant de 292 033 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans le cadre de l'aménagement global du bourg,

- émet un avis favorable pour l'exécution de cette opération suivant le devis mentionné ci-dessus,



- comme cette dépense sera une lourde charge financière pour notre commune, sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), une subvention aussi élevée que possible,
 - donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,
 - approuve le plan de financement tel qu'il est indiqué ci-après,
- | | |
|---|-----------|
| DEPENSE H.T. | 292 033 € |
| RECETTES : | |
| - subvention du Département (35 %) | 102 211 € |
| - subvention de l'Etat - D.E.T.R. (27 % de 160 000 €) | 43 200 € |
| - emprunt | 73 310 € |
| - participation de la commune | 73 312 € |

Levée de responsabilité du régisseur suite à un vol, la nuit du 13 au 14 décembre 2010

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de vérification établi par Monsieur le Receveur municipal le 16 décembre 2010 a confirmé le vol subi par la régie d'avances pour l'encaissement des photocopies et la vente de produits souricide-raticide.

Monsieur le Maire précise que le préjudice consécutif au vol dont a fait l'objet cette régie s'élève à 21,30 €. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur.

Monsieur le Maire sollicite également l'avis des membres de l'assemblée sur une remise gracieuse dans l'éventualité où les démarches entreprises n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilité et subsidiairement à une remise gracieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur,
- émet un avis favorable quant à la remise gracieuse, et ce, dans l'éventualité où les démarches auprès de Monsieur le Ministre du Budget n'aboutiraient pas à une décharge de responsabilités et subsidiairement à une remise gracieuse

Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale à Paris

Le Maire informe l'assemblée que la commune de Lanouée a décidé d'organiser une visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale et nous propose d'y participer.

Sachant que le coût par personne est fixé à 220 € (déjeuner, dîner-croisière, transport aller et retour en autocar), le Maire demande l'avis de l'assemblée concernant le montant de la contribution financière des participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- émet un avis favorable pour que l'ensemble des dépenses soit prélevé à l'article 623 "Publicité, publications, relations publiques",
- demande à chaque participant une contribution financière de 100 € qui sera imputée à l'article 758 "Produits divers de gestion courante".

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat annuel pour l'entretien du terrain de football à côté de l'école avec la Sté PREST'SERVICES - Mr Stéphane BIGORGNE de Sérent pour un montant de 770 € TTC (6 tontes avec ramassage et évacuation des déchets verts).
- Le Conseil Municipal a voté pour l'aménagement de glissières de sécurité du pont de Penros et le résultat est de 2 voix pour et 6 voix contre.

• SÉANCE du mercredi 13 avril 2011

Excusé ayant donné procuration : M. DURAND Serge à M. GOUEDO Xavier,

Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Délibération du Conseil Municipal sur le Compte Administratif 2010 Commune et Lotissement Le Gazon

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme ROUSSEL Maryvonne délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mr LOZE Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Section de fonctionnement

résultat reporté :	145 241,21 €
dépenses de fonctionnement :	128 329,35 €
recettes de fonctionnement :	191 731,56 €
résultat de clôture :	208 643,42 €

Section d'investissement

résultat reporté :	107 187,16 €
dépenses d'investissement :	187 173,52 €
recettes d'investissement :	68 961,35 €
résultat de clôture :	- 11 025,01 €

COMPTE ANNEXE POUR LOTISSEMENT LE GAZON

Section de fonctionnement

résultat reporté :	0,00 €
dépenses de fonctionnement :	58 705,11 €
recettes de fonctionnement :	58 705,11 €
résultat de clôture :	0,00 €

Section d'investissement

résultat reporté :	- 31 479,22 €
dépenses d'investissement :	31 453,11 €
recettes d'investissement :	31 479,22 €
résultat de clôture :	- 31 453,11 €

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoption du Compte Administratif 2010 - Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2010 de la commune, qui s'élève à la somme de :

DEPENSES

- section de fonctionnement :	128 329,35 €
- section d'investissement :	187 173,52 €

RECETTES

- section de fonctionnement :	336 972,77 €
- section d'investissement :	176 148,51 €

et qui laisse apparaître un excédent de clôture de 208 643,42 € en section de fonctionnement et un déficit de 11 025,01 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2010 de la commune est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion de la Commune dressé par Mr BRETENET, Receveur

(Résultat du vote : à l'unanimité)

Adoption du Compte Administratif 2010 Lotissement Le Gazon

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2010 du budget annexe lotissement Le Gazon, qui s'élève à la somme de :

DEPENSES

- section de fonctionnement :	58 705,11 €
- section d'investissement :	62 932,33 €

RECETTES

- section de fonctionnement :	58 705,11 €
- section d'investissement :	31 479,22 €

et qui laisse apparaître un résultat de 0,00 € en section de fonctionnement et un déficit de 31 453,11 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2010 du budget annexe Lotissement Le Gazon est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion du Lotissement Le Gazon dressé par Mr BRETENET, Receveur

(Résultat du vote : à l'unanimité)

Affectation du résultat de la fonction de fonctionnement Compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal, après avoir constaté : un excédent de la section de fonctionnement de 208 643,42 € au compte administratif de 2010 du budget de la commune,

- décide d'affecter la somme de 150 000 € en réserve au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et le solde 58 643,42 € en report à nouveau.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2011

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 tout en rappelant les taux appliqués en 2010 :

- taxe d'habitation :	7,20 %
- taxe foncière bâtie :	12,59 %
- taxe foncière non bâtie :	32,21 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2011, à savoir :

- taxe d'habitation :	7,20 %
- taxe foncière bâtie :	12,59 %
- taxe foncière non bâtie :	32,21 %

Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2011

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2011, présenté dans tous ses détails par Monsieur BRETENET, receveur municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ;



Vu l'équilibre de ce budget dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES

- section de fonctionnement :250 398,42 €
- section d'investissement :307 175,00 €

RECETTES

- section de fonctionnement :250 398,42 €
- section d'investissement :307 175,00 €

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers de la commune pour l'année en cours ;

- émet un avis favorable pour voter le présent budget.

Vote du Budget Annexe lotissement Le Gazon pour l'année 2011

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de passer au vote afin d'approuver le budget annexe Lotissement Le Gazon pour l'année 2011, présenté dans tous ses détails par Monsieur BRETENET, receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Vu l'équilibre de ce budget dont la balance générale est la suivante :

DEPENSES

- section de fonctionnement :64 354,00 €
- section d'investissement :84 557,11 €

RECETTES

- section de fonctionnement :64 354,00 €
- section d'investissement :84 557,11 €

Considérant que ce document répond avec exactitude aux besoins financiers de la commune pour l'année en cours ;

- émet un avis favorable pour voter le présent budget annexe.

Modification des statuts de JOSSELIN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération du 24 février 2011, le conseil communautaire de JOSSELIN COMMUNAUTE a décidé de modifier ses statuts en prenant la compétence "création et gestion d'un office de tourisme intercommunal" et "adhésion à l'association porteuse des points d'accès au droit et financement de cette association".

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de se prononcer :

- sur la prise de compétence "adhésion à l'association porteuse des points d'accès au droit et financement de cette association",
- sur la prise de la compétence "création et gestion d'un office de tourisme intercommunal",
- et d'approuver les statuts ainsi modifiés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- accepte l'adhésion de JOSSELIN COMMUNAUTE à l'association porteuse des points d'accès au droit et au financement de cette association,
- autorise JOSSELIN COMMUNAUTE à prendre la compétence "création et gestion d'un office de tourisme intercommunal",
- approuve les statuts de JOSSELIN COMMUNAUTE ainsi modifiés et joints en annexe de la présente délibération.

Groupeement de commande diagnostic accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E.)

Monsieur le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe d'accessibilité généralisée à toute personne quelque soit son handicap. La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le décret n°2006-555 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation précise que les établissements recevant du public existants, classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R.123-19 du code de la construction et de l'habitation, doivent au plus tard pour le 1^{er} janvier 2011 avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics précise qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être réalisé au plus tard pour le 21 décembre 2009 au niveau de chaque commune.

Afin de réduire le coût du diagnostic et du PAVE, il est proposé la constitution d'un groupement de commande entre Josselin Communauté et les communes membres qui souhaiteront y adhérer. Josselin Communauté sera le coordonnateur du groupement. A ce titre, Josselin Communauté aura en charge le lancement de la consultation et le choix du prestataire. Chaque commune sera responsable de l'exécution du marché en ce qui concerne ses besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commande,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à lancer la consultation pour le groupement de commande,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à choisir le prestataire proposant l'offre économiquement la mieux disante,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions pouvant se rattacher à ces opérations.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise POMPEI de Concoret pour des travaux de point à temps automatique à raison de 790 € HT la tonne. Le Conseil Municipal accepte ce devis. Les travaux seront réalisés fin avril. Facturation établie selon le tonnage d'émulsion réellement mis en place.

- Suite à un courrier de l'OGEC de l'école Notre Dame de La Grée St Laurent sollicitant une prise en charge du déficit de la cantine soit 1 536,25 €, le Conseil Municipal ne se prononce pas et décide de revoir cette demande lors de la prochaine réunion. En effet, le bilan financier n'a pas été reçu en Mairie.

• SÉANCE du vendredi 6 mai 2011

Secrétaire de séance : M. CONQ Thierry

Aménagement du Bourg appel d'offres

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis COURCHINOX, architecte paysagiste, afin de présenter à l'assemblée le projet. Celui-ci comprend la rue devant la mairie, la rue des Anciens Combattants jusqu'au monument aux morts et autour de l'église. Suite à cette présentation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer afin de lancer l'appel d'offres concernant ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- par dix voix pour et une abstention décide de lancer l'appel d'offres.

Demande de subvention pour la cantine

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un

courrier reçu de l'Ecole Notre Dame de La Grée St Laurent concernant une demande de subvention pour le déficit de la cantine d'un montant de 1 536,25 €.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après avoir présenté l'état des dépenses et des recettes concernant ce service, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- décide de prendre en charge le déficit de la cantine soit 1 536,25 €,
- cette somme sera à verser à l'OGEC de l'Ecole Notre Dame de La Grée St Laurent.

Acquisition de panneaux de voirie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait souhaitable d'acquérir différents panneaux de voirie, à savoir, des panneaux de signalisation temporaire et de limitation de vitesse ainsi que des balises d'obstacle.

Vu le devis établi par la Société LACROIX SIGNALISATION, siégeant 8 impasse du Bourrelleur - 44801 St HERBLAIN pour la somme de 764,40 € HT. Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable pour effectuer cette acquisition suivant le devis mentionné ci-dessus,
- cette dépense sera imputée à l'article 2157 "Matériel et outillage de voirie" du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de réparation du tracteur établi par les Etablissements BLANCHARD d'un montant de 2 273,73 € TTC. Vu le montant des précédentes réparations (en 2005 - 2008 - 2009 et 2011) qui s'élève à 5 566,04 € TTC, le Conseil Municipal décide de revoir ce sujet lors de la prochaine réunion.

• SÉANCE du samedi 2 juillet 2011

Absent : M. BOULLE Bernard

Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Travaux d'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 6 mai 2011, il avait décidé de lancer l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement du centre bourg. Aussi, suite aux offres reçues de différentes entreprises et à l'ouverture des plis effectuée par la commission, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.



Après en avoir délibéré et par 9 voix pour et 1 voix contre

- émet, en conséquence, un avis favorable à l'exécution de ces travaux ;
- décide, de confier ces travaux à l'entreprise SCREG OUEST - Agence de Ploërmel - ZI du Bois Vert - Rue Bernard Perrot - 56800 PLOËRMEL pour un montant de 219 421,09 € HT comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle avec choix d'enrobé de synthèse avec variante bordures ;
- donne tout pouvoir au Maire pour signer le marché à venir.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire de la commune de La Grée St Laurent informe que, par courrier du 20 mai 2011, reçu le 26 mai 2011, Mr le Préfet a adressé le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par la fusion de la communauté de communes de Josselin dont elle est membre avec les communautés de communes du Val d'Oust et de Lanvaux, de Guer, de Ploërmel, de Mauron en Brocéliande, du Porhoët et du Pays de La Gacilly, il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de ce schéma et il précise qu'il convient de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de sa notification. A l'issue de ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront transmis pour avis à la CDCI, qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de quatre mois pour se prononcer.

Les propositions de modification du projet de schéma, conformes aux dispositions législatives, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Monsieur le Maire présente les propositions de modifications qui concernent la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- donne un avis défavorable, à l'unanimité sur la proposition n°7 dans son ensemble et privilégie de rester comme actuellement.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet.

Révision des loyers au 1^{er} juillet 2011

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les loyers sont révisibles chaque année au 1^{er} juillet. De-

puis le 1^{er} janvier 2006, la révision s'effectue en fonction de la variation d'un nouvel indice dit "indice de référence des loyers (I.R.L.). Le dernier indice de référence des loyers est celui du 4^{ème} trimestre 2010 (119,17). Il a subi une augmentation de 1,45 % par rapport à celui du 4^{ème} trimestre 2009 (117,47). Aussi, il lui demande son avis afin d'appliquer cette révision sur toutes les locations encaissées par la commune. Sachant que Mr DURAND Serge est locataire d'un logement communal, Monsieur le Maire lui demande de ne pas participer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette proposition et décide de réviser les loyers des logements communaux par une augmentation de 1,45 % à compter du 1^{er} juillet 2011.

• SÉANCE du vendredi 26 août 2011

Absents : M. MENEZO Patrick, Mme BRIEND Isabelle,

Excusés ayant donné procuration :

M. MALARD Bertrand à M. LOZE Jean-Claude, M.

LAFFARGUE Claude à M. CONQ Thierry,

Secrétaire de séance : M. CONQ Thierry

Effacement des réseaux électriques dans le centre bourg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'estimation des travaux concernant l'effacement des réseaux électriques dans le centre bourg a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.) suivant l'étude réalisée par la Société ALLEZ et Cie siégeant à ERQUY (22430).

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Vu l'estimation de cette opération qui s'élève à un montant de 50 600 € HT,

Sachant qu'en application du règlement du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, la contribution financière de la commune est égale à 35 % du montant hors taxes des travaux soit 17 710 €, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet, en conséquence, un avis favorable au devis mentionné ci-dessus,
- donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme ces travaux.

Eclairage public suite effacement dans le bourg

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'estimation des travaux concernant l'éclairage public suite à l'effacement dans le bourg a été établie par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan

(S.D.E.M.) suivant l'étude réalisée par la Société Allez et Cie siégeant à ERQUY (22430). Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Vu l'estimation de cette opération qui s'élève à un montant de 20 300 € HT, Sachant qu'une participation de 30 % du montant hors taxe est accordée par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan soit 6 090 €, la participation financière de la commune s'élève donc à 18 188,80 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet en conséquence, un avis favorable au devis mentionné ci-dessus,
- donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

Effacement des réseaux téléphoniques dans le bourg

Exposé : La commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan pour l'effacement des réseaux électriques et éclairage public dans le bourg à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage. Une convention locale a été signée entre la commune et France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de France Télécom établi sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, Monsieur le Maire précise que le SDEM, en application de l'article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d'exécuter les travaux de génie civil mentionnés à l'article 5.2 de la convention établie avec France Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confie au SDEM l'exécution des travaux de génie civil suivant les dispositions à l'article 5.2 de la convention passée avec France Télécom pour l'effacement du réseau téléphonique dans le bourg,
- demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour cet effacement du réseau téléphonique,
- donne son accord pour la contribution de la commune soit 25 594,40 € TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux,
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pose de fourreaux dans le bourg pour fibre optique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le

cadre de l'effacement des réseaux dans le bourg, il serait nécessaire de prévoir la pose de fourreaux pour fibre optique.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu l'estimation prévisionnelle établie par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.) suivant l'étude réalisée par la Société Allez et Cie siégeant à ERQUY (22430) et qui s'élève à un montant de 2 152,80 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet un avis favorable au devis mentionné ci-dessus,
- donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme ces travaux.

Extension réseau électrique Desserte interne

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'estimation prévisionnelle de la contribution aux frais d'extension du réseau électrique concernant le futur lotissement rue des Anciens Combattants (4 lots) a été établie par le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.) suivant l'étude réalisée par la Société Allez et Cie siégeant à ERQUY (22430). Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à 8 300 €,

Sachant qu'en application du règlement du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, la contribution financière de la commune est égale à 4 150 € après abattement de 50 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet en conséquence, un avis favorable au devis mentionné ci-dessus,
- donne tout pouvoir au Maire pour mener à terme ces travaux.

Fixation du prix des repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'année scolaire 2010-2011. Le repas enfant s'élevait à 2,75 € TTC et le repas adulte à 3,52 € TTC. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Océane de Restauration de Vannes revalorise ses tarifs et applique une augmentation de 1,72 %. Monsieur le Maire informe également que les OGEC du RPI proposent de fixer le repas enfant à 3,00 € TTC pour les livraisons des repas en liaison froide pour l'école primaire Notre Dame de La Grée St Laurent pour l'année scolaire 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- de retenir la proposition de la Société Océane de Restauration de Vannes pour la livraison des repas en liaison froide pour l'école primaire Notre Dame de La Grée St Laurent pour l'année scolaire 2011-2012,
- de fixer le prix des repas pour l'année scolaire 2011-2012 à 3,00 € TTC par enfant et 3,52 € TTC par adulte.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration du Lotissement Le Gazon : le samedi 17 septembre 2011 à 11h sur le site
- Nom du futur lotissement : à revoir à la prochaine réunion
- Prix du m² pour le futur lotissement : à revoir à la prochaine réunion
- Ligne de trésorerie : faire demande auprès des banques pour prochaine réunion
- 18 septembre 2011 - journée du patrimoine : ouverture de la chapelle St Sébastien

• SÉANCE du samedi 5 novembre 2011

Absents ayant donné procuration : Mme ROUSSEL Maryvonne à M. LOZE Jean-Claude, M. CONQ Thierry à M. MALARD Bertrand,
Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Instauration de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, une nouvelle taxe sera mise en place à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

Prêt de trésorerie de 200 000€ auprès du Crédit Agricole du Morbihan

Monsieur le Maire rend compte devant l'assemblée des démarches effectuées auprès d'établissements bancaires pour obtenir le bénéfice d'un crédit de trésorerie d'un montant de 200 000 € destiné à optimi-

ser la gestion de la trésorerie et éviter les ruptures dans les paiements à intervenir.

Après avoir pris connaissance des conditions proposées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour un montant de 200 000 €, et ce, pour une durée de 1 an,
- d'accepter le règlement trimestriel des intérêts,
- d'autoriser le Maire à signer la convention du crédit de trésorerie à venir.

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Josselin Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- n'émet aucune observation sur ce rapport.

Décision modificative n°1 - budget annexe Lotissement Le Gazon

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget annexe du Lotissement Le Gazon,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains articles sont en dépassement et demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget annexe de l'exercice 2011 :

Dépenses de Fonctionnement

Article 605 - Achat de matériel, équipements et travaux + 470 €

Recettes de Fonctionnement

Article 71355 - Variation des stocks de terrains aménagés + 470 €

Dépenses d'Investissement

Article 3555 - Terrains aménagés + 470 €

Recettes d'Investissement

Article 1687 - Dettes envers les collectivités et établissements publics + 470 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget annexe.

Subvention Arbre de Noël

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de la Directrice de l'école Notre Dame de La Grée St Laurent concernant une demande de subvention pour l'Arbre de Noël des enfants.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de verser la somme de 6 € par enfant à l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (A.P.E.L. du R.P.I.).

Concours maisons fleuries 2011 montant des bons d'achat

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les résultats du concours des maisons fleuries 2011 tels qu'ils ont été proclamés par les membres du jury et lui demande de bien vouloir définir le montant des bons d'achat à distribuer aux participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la remise à chaque lauréat d'un bon d'achat utilisable à la Jardinerie du Lac à Ploërmel.

Les récompenses sont réparties de la manière suivante :

- 1^{er} prix : 25 € - 2^{ème} prix : 20 € - 3^{ème} prix : 15 € 4^{ème} au 6^{ème} prix : 12 € - 7^{ème} au 9^{ème} prix : 10 € et prix spécial pour la chapelle St Sébastien : 30 €,
- la dépense totale sera réglée directement à la Jardinerie du Lac à Ploërmel.

Nom et prix terrain lotissement

Le Conseil Municipal décide de nommer le futur lotissement : lotissement du centre et de fixer le prix de vente du mètre carré de terrain à 13 €.

Résultat du vote à unanimité.

• SÉANCE du vendredi 9 décembre 2011

Absent : M. DURAND Serge

Excusé ayant donné procuration : M. CONQ Thierry à M. MALARD Bertrand

Secrétaire de séance : M. MALARD Bertrand

Avis sur la nouvelle proposition de création de zones de développement éolien (précisions et modifications du périmètre de la ZDE n°1 relative à la forêt de Lanouée)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Josselin Communauté a délibéré le 22 septembre 2011 afin de préciser le périmètre de la ZDE n°1. En effet, une demande de retrait (d'instruction du dossier) a été déposée par Josselin Communauté le 24 août 2011 à des fins d'adaptation du dossier : le périmètre concernant la ZDE n°1 relative à la forêt de Lanouée a pu être précisé en lien avec l'ensemble des études naturalistes et paysagères réalisées depuis mi-2010. Ce périmètre localise dans la frange Sud-Est de la forêt l'implantation possible d'un parc éolien, dans la limite des 50MW proposés (soit environ 16 à 17 machines de 3MW à confirmer avec les données de vent et les études d'impacts actuellement en cours depuis début 2011).

En particulier, le dossier adapté souligne :

- les premiers résultats des études naturalistes et paysagères réalisées en 2010, couplées aux cartes réglementaires (zones humides, zones archéologiques... etc), ayant contribué à révéler la zone sud-est de 1000 hectares comme secteur de moindre impact pour la localisation d'un parc éolien de 50MW,
 - les études d'impacts réalisées depuis début 2011 sur les 1000 hectares n'ont pas révélées de sujets contradictoires aux résultats des études naturalistes et paysagères réalisées en 2010. Des mesures de suppression et de réduction d'impacts pourront donc être définies et mises en place,
 - la capacité de connexion au réseau "RTE", par le biais d'un renforcement de la ligne haute tension aérienne existante Bezon / Josselin.
- Aussi, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- émet un avis favorable à la nouvelle proposition de création de zones de développement de l'éolien portée par Josselin Communauté.

Décision modificative n° 1 budget commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de La Grée St Laurent, Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du vote du budget certains articles n'ont pas été prévus, notamment l'article concernant l'attribution de compensation et à la demande du trésorier. Aussi, il demande au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Dépenses de Fonctionnement

Art. 6573 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics - 8 520 €

Art. 739111 - Attribution de compensation+ 8 500 €

Article 7391171 - Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs + 20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable pour effectuer la décision modificative énumérée ci-dessus sur le budget communal.

Renouvellement adhésion à la SPA de Malguénac

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que depuis plusieurs années, la municipalité de La Grée St Laurent vote une cotisation à la Société de Protection Animale de Pontivy et sa région qui est située à Malguénac pour assurer la fonction fourrière, et qu'il vient d'être informé qu'au terme de l'exercice 2011,



Délibérations

celle-ci ne pourra plus assurer la continuité de cette activité, du fait d'un déficit structurel de fonctionnement, et qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, Pontivy Communauté assurera en lieu et place la compétence fourrière animale.

En contre partie, il nous est demandé de passer la cotisation de 0,30 € à 0,65 € par habitant.

Aussi, il lui demande de bien vouloir se prononcer pour la prochaine année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- décide de verser la somme de 0,65 € par habitant pour l'année 2012 à la Société de Protection Animale de Malguénac.

Cette dépense sera imputée à l'article 6281 du budget communal.

Subvention pour six places de cars réservées pour la garderie du RPI

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur GOUGEON, trésorier de l'OGEC de La Croix Helléan concernant le renouvellement de la subvention pour la prise en charge de six places non nominatives pour le transport scolaire entre les trois écoles du RPI (La Croix Helléan, Helléan et La Grée St Laurent) pour l'année scolaire 2011-2012 suite à la mise en place d'une garderie à l'école de La Croix Helléan.

Aussi, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Sachant que le coût du transport est de 702 € pour l'année pour six places et que la prise en charge est répartie entre les trois écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- décide de verser la somme de 234 € pour l'année scolaire 2011-2012 ;

- le mandatement sera effectué au profit de l'Organisme de Gestion de l'Ecole (OGEC) de La Croix Helléan - service garderie intercommunale.



Visite sénat du 10 mars 2011

Centre Communal d'Action Social - CCAS

• SÉANCE du samedi 23 avril 2011

Présents : M. Lozé Jean-Claude, Mme Roussel Maryvonne, M. Malard Bertrand, M. Gouédo Xavier, Mme Le Viavant Hélène, M. Jouan André.

Absente : Mme Laffargue Hélène.

Excusés ayant donné procuration : Mme Briend Isabelle à Mme Roussel Maryvonne, M. Bellec Marcel à Mme Le Viavant Hélène.

Au cours de cette réunion, la commission administrative a traité les sujets suivants :

Approbation du compte administratif 2010

La Commission Administrative approuve le compte administratif de l'année 2010, qui s'élève à :

- dépenses de fonctionnement :1515,85€
- recettes de fonctionnement :1794,89€

ce qui laisse apparaître un excédent de clôture de 279,04€

Approbation du compte de gestion 2010

La Commission Administrative déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du budget primitif 2011

La Commission Administrative a voté à l'unanimité des membres présents le budget primitif de l'année 2011 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses :2229,04€
- recettes :2229,04€



Repas du CCAS

Travaux réalisés



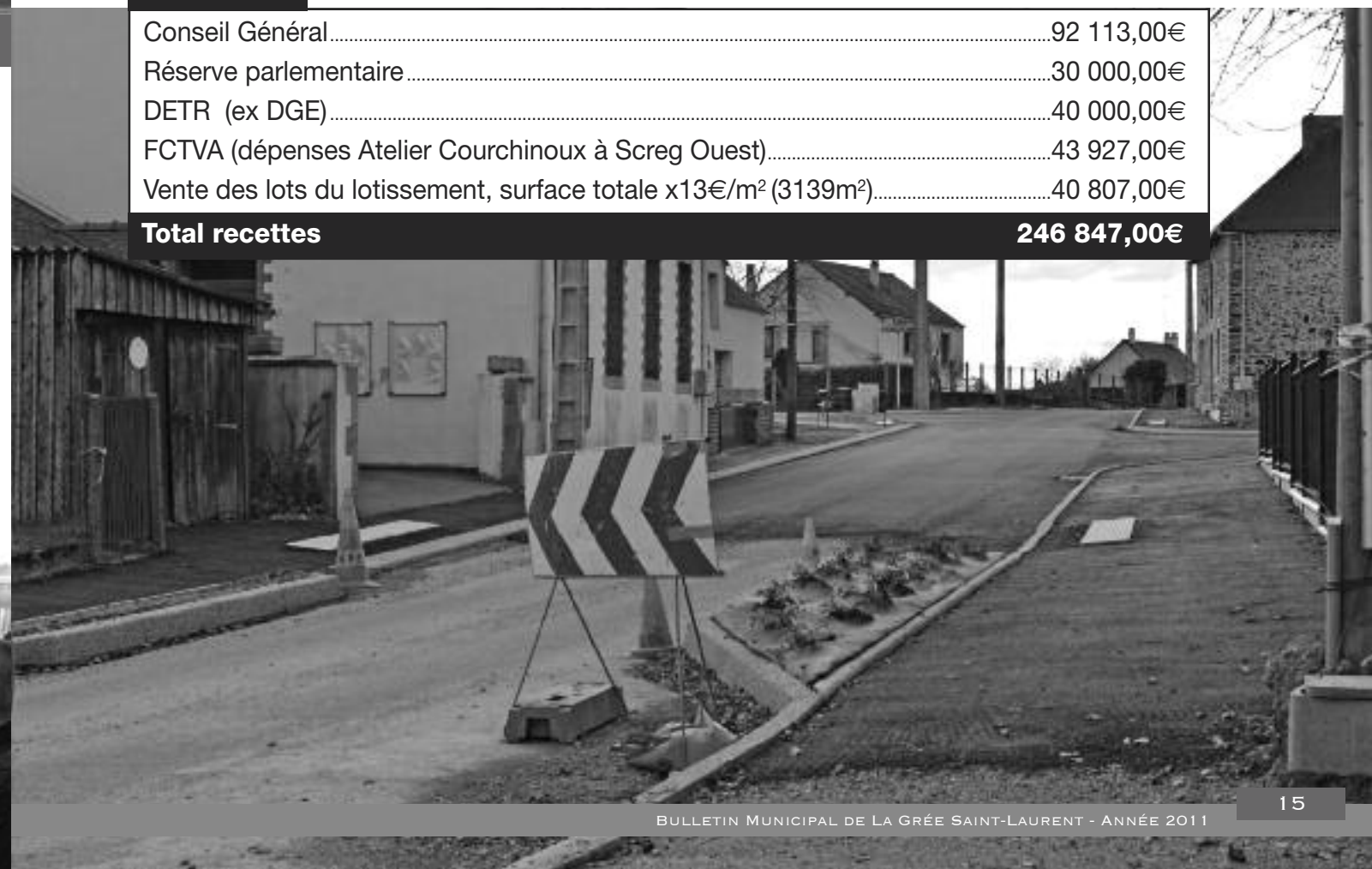
Travaux aménagement du bourg

Dépenses

	MONTANT T.T.C.
Atelier COURCHINOUX	18 837,00€
Cabinet LE BRETON (lever topographique)	2 042,77€
MEDIALEX (appel d'offres)	343,84€
STAF 56 (dossiers appel d'offres)	80,68€
SCREG OUEST	262 427,62€
FRANCE TELECOM (travaux câblage)	861,12€
SDEM - Effacement réseaux électriques	17 710,00€
SDEM - Eclairage public	18 188,80€
SDEM - Effacement réseaux téléphoniques	25 594,40€
SDEM - Pose de fourreaux fibre optique	2 152,80€
SDEM - Desserte interne (4 lots)	4 150,00€
Total dépenses	352 389,03€

Recettes

Conseil Général.....	92 113,00€
Réserve parlementaire.....	30 000,00€
DETR (ex DGE).....	40 000,00€
FCTVA (dépenses Atelier Courchinoux à Screg Ouest).....	43 927,00€
Vente des lots du lotissement, surface totale x13€/m² (3139m²).....	40 807,00€
Total recettes	246 847,00€



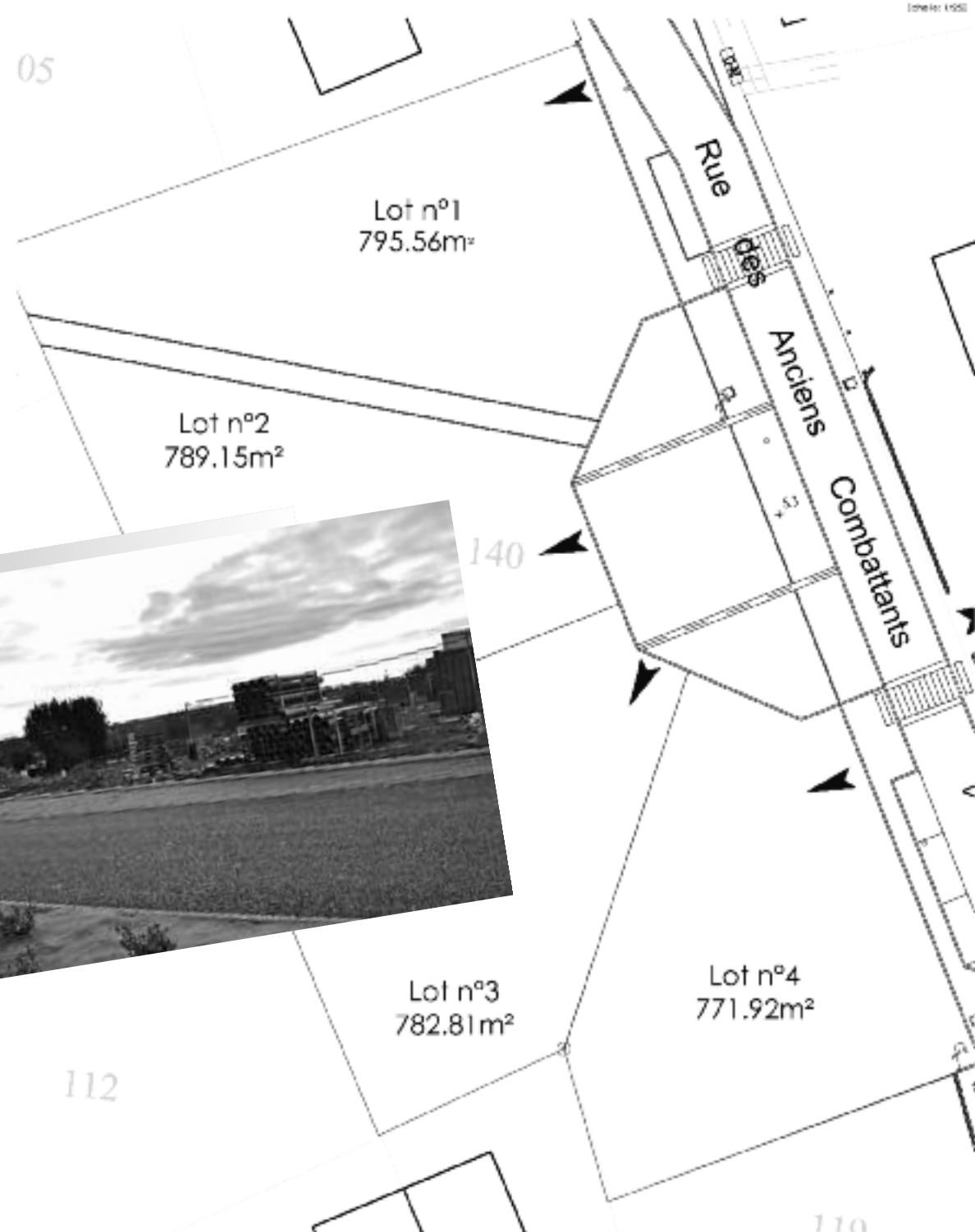


Commune de LA GRÉE SAINT LAURENT

Aménagement du centre bourg

Plan d'aménagement du lotissement

(annexes 1950)



Permis de construire et déclarations préalables accordées au cours de l'année 2011

Permis de construire

08-04-2011	LOZÉ David & LE GLÉVIC Céline Le Gazon	Permis modificatif Augmentation surface abri de jardin
30-06-2011	JOUAN André La Croisière	Garage
08-10-2011	HARPER Gene	Abri pour chevaux et stockage de fourrage

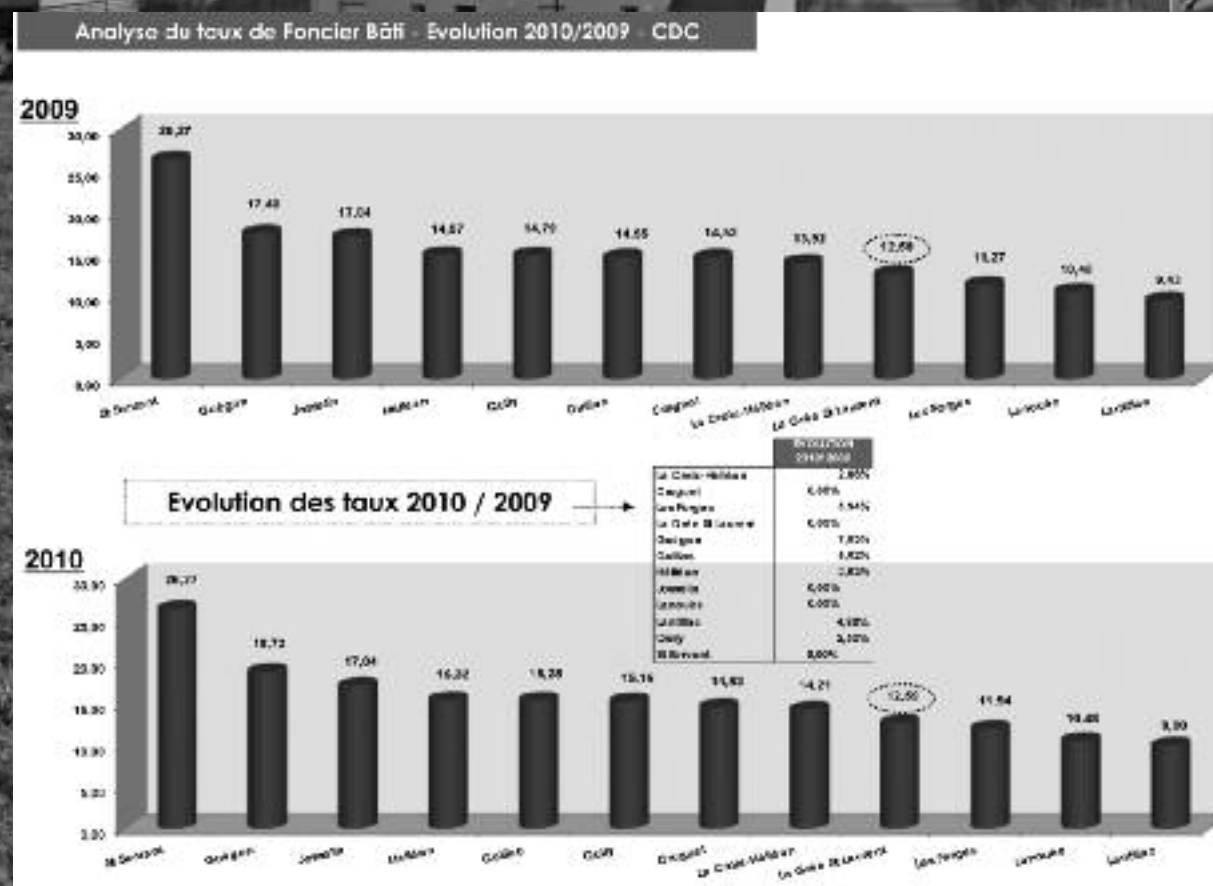
Déclarations préalables

26-11-2010	BRIEND Joseph Penros	Véranda
14-01-2011	RONDEAU Bernard Goué	Modification ouvertures remise attenant habitation
25-02-2011	MALARD Bertrand Penros	Abri ouvert pour stockage bois et matériel motoculture
31-03-2011	MÉNÉZO Yannick & DANET Nathalie Bourg	Pose de 6 vélux et création de 4 fenêtres, 1 porte et 1 baie
08-04-2011	LOZÉ David & LE GLÉVIC Céline Le Gazon	Pose d'un vélux au-dessus du garage
09-07-2011	MÉNÉZO Patrick Bourg	Remplacement d'une fenêtre par un portail
25-11-2011	BARBERA Philippe Péer	Création de deux fenêtres de toit

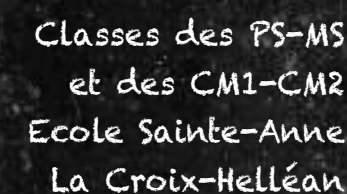
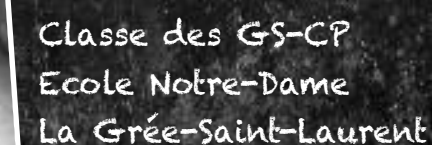


Inauguration du lotissement du gazon le 17 septembre 2011

Tous les lots sont disponibles au prix de 13€ le m².



**Voici les élèves des classes des écoles du RPI Helléan - La Croix-Helléan
La Grée-Saint-Laurent pour cette année scolaire 2011-2012 :**



Classe des CE1-CE2
Ecole Saint-Samson
Helléan

Horaires des écoles du RPI : de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h45

Les 3 écoles forment un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Un service de car et navette permet aux élèves de se rendre dans l'école où ils sont scolarisés.
Une garderie est assurée à La Croix-Helléan de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30



a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

Voici la répartition des classes sur les 3 sites :

Ecoles	La Croix- Helléan	Helléan	La Grée St Laurent
Directrices	Marina Offret	Juliette Césarine remplacée par Marina Offret	Juliette Césarine remplacée par Agnès Billard
Enseignantes	Marina Offret Claudie Quelleuc Angélique Morice, enseignante ASH qui se déplace dans les écoles du réseau de Josselin	Juliette Césarine remplacée par Noémie Brouxel	Agnès Billard
Classes	PS-MS : 23 élèves CM1-CM2 : 26 élèves	CE1-CE2 : 23 élèves	GS-CP : 25 élèves

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Le personnel des écoles :

- Evelyne Michel est ASEM et assure le service de cantine à La Croix-Helléan
- Michelle Guillerme assure le service de cantine et l'entretien des locaux à Helléan
- Claudine Guennou est ASEM et assure le service de cantine et l'entretien des locaux à La Grée St Laurent
- Colette Voisin assure l'entretien des locaux à La Croix-Helléan

cette année, le corps sera le fil conducteur pour le projet pédagogique.

• Club des Ajoncs d'Or

A la salle polyvalente, le premier jeudi de chaque mois, les adhérents se réunissent pour un goûter, pour jouer aux cartes, jeux de société, boules bretonnes sauf les mois de juillet et août.

- **Dimanche 2 janvier** : une messe a été célébrée pour honorer nos défunts du club.

- **Jeudi 6 janvier** : les enfants de l'école se sont joints aux aînés pour déguster la galette des Rois dans une bonne ambiance.

- **Dimanche 6 février** : plusieurs équipes se sont rencontrées au concours de belote avec l'aide de Charles GEORGET.

- **Jeudi 4 mars** : suite à l'assemblée générale, le bureau reste inchangé.

- **Mercredi 20 avril** : congrès des présidents du CLARPA pour une réunion à Malansac.

- **Vendredi 29 avril** : repas interclubs au centre culturel de Josselin où près de 300 personnes se sont retrouvées.

- **Jeudi 5 mai** : voyage avec Mr Jacky Gautier à Crozon et Terenez - Visite commentée par

un guide sur le gigantesque chantier de construction du nouveau pont de Terenez ; premier pont courbe à haubans, grande œuvre architecturale bretonne. Puis visite de la biscuiterie de Camaret ; dégustation des meilleurs produits. L'après midi, embarquement sur la vedette Rosmeur pour la découverte des grottes marines à Morgat ; spectacles impressionnants.

- **Vendredi 24 juin** : réunion des présidents du CLARPA à Guéhenno.

- **Vendredi 9 septembre** : le CLARPA a déménagé du centre de Vannes pour s'installer à St Avé ; inauguration des nouveaux locaux plus clairs, plus spacieux et agréables. La pluie a gâché un peu la journée. Après le repas, nous avons assisté au spectacle de théâtre que les enfants ont joué et dansé.



Club repas de Noël, le 10-12-11



Les Associations

SEMAINE BLEUE GERONTOLOGIQUE

- **Lundi 17 octobre** : les bénévoles ont emmené les résidents de l'hôpital et du foyer logement au cinéma Le Beaumanoir à Josselin voir « Le fils à Jo ». Merci à Mie-Thérèse, Alice et René GOUEDO, Antoine BREHELIN d'avoir poussé les fauteuils roulants.

- **Mercredi 19 octobre** : préparation le matin de la salle du centre culturel de Josselin, décoration des tables, nappes, coupelles de fleurs composées par les patients. L'après-midi, avec la compagnie « SWING GIRLS AND BOYS », spectacle de danses de différentes régions, avec de jolis costumes, a ravi petits et grands. Les anciens de l'hôpital ont bien applaudi. Merci à Mesdames Anne-Marie AUQUET, Yvette LE GENTIL, Monique BELLEC et Messieurs Marcel BELLEC, Claude LAFFARGUE, Francis DAHIREL et René LE VIAVANT.

Félicitations à nos trois mamies lecture qui assurent la continuité de faire aimer les livres, les contes et les histoires aux enfants de l'école (Mmes Monique Bellec, Alice et Marie Thérèse Gouédo).

Ceux qui nous ont quitté au cours de cette année :

- Mr Raymond Mahieux le 16 février
- Mr Antoine Garel le 24 octobre
- Mme Jeanine Legay le 27 décembre

Nous invitons les nouveaux retraités à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2012, et tous nos Vœux de Santé, Joie, Bonheur, réalisation de vos souhaits.

La Présidente, Hélène LE VIAVANT

- **Vendredi 21 octobre** : repas animé par l'association MIBEMOL pour une potée bretonne.

- **Jeudi 27 octobre** : à la salle culturelle de Lanouée, thé dansant animé par l'orchestre Sylvère BURLOT. Merci à tous pour avoir assuré la préparation de la salle, les entrées, le contrôle et le service au bar (Monique et Marcel BELLEC, Yvette LE GENTIL, Francis DAHIREL et René LE VIAVANT et Hélène).

- **Vendredi 9 décembre** : loto interclubs mensuel à la salle polyvalente de La Grée St Laurent.

- **Samedi 17 décembre** : pour terminer l'année, nous nous sommes réunis pour le repas de Noël.

PRÉVISIONS 2012

Jeudi 5 janvier : galette des Rois
Les sorties et voyages sont prévus mais pas encore programmés.

Lotos interclubs 2011/2012

Vendredi 14 octobre :Les Forges
Vendredi 18 novembre :Lanouée
Vendredi 9 décembre : ..La Grée St Laurent
Vendredi 13 janvier :La Croix Helléan
Vendredi 17 février :Josselin
Vendredi 9 mars :Cruguel
Vendredi 13 avril :Guégon
Vendredi 11 mai :Guillac

Bals 2011/2012

Lanouée : 27 octobre, 30 octobre et 22 avril
Guégon : 27 novembre, 29 avril et 25 novembre

Ciné seniors 2011/2012 (le lundi à 14h15 au cinéma Le Beaumanoir à Josselin)

17 octobre (semaine bleue), 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre, 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 5 et 19 mars.

L'école Notre Dame



À la piscine



Découverte de la fontaine saint-Laurent



Préparation du spectacle de Noël



Galette des rois avec le club



Préparation du spectacle musical : le pays des sons-jeux



La Grée Saint-Laurent

Les festivités

Préparation du repas paroissial



Vœux 2011



Chorale du 9 janvier 2011



Crèche 2010

Repas CCAS



La Grée Saint-Laurent

Les festivités

Pardon du Rosaire



Chorale la trinitoust



Repas CCAS



Pardon Saint Sébastien



Pardon du rosaire



Inauguration du lotissement du gazon





Commémorations



11 novembre



8 mai



11 novembre

Les Associations



• FNACA

Le comité local s'est réuni, salle de la mairie, le lundi 12 décembre à 14h30.

Objet de la réunion

Cotisation, carte d'adhérents et calendriers pour l'année 2012. **Le nombre de l'effectif reste stable, 14 adhérents.**

Le Président a passé les événements de l'année écoulée. Commémoration du 19 mars à la Croix Helléan, avec la messe et dépôt de gerbe aux monuments aux morts pour tous les anciens combattants morts pour la France, suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité avec la participation des 4 communes Josselin, La Croix Helléan, Helléan et La Grée Saint-Laurent.

8 mai Helléan et 11 novembre La Grée.

Enfin pour terminer, la réélection du bureau, qui reste inchanger. La réunion s'est terminée par le pot de l'amitié.

Programme pour l'année 2012

- Le 19 mars à la Grée célébration du 50^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie
- Le 1^{er} juin aura lieu le congrès départemental à Ploërmel.

Le Président Gouédo R.

Bonne année, bonne santé
à tous pour 2012



• Société de Chasse

Voici l'année 2011 qui arrive à sa fin. L'occasion nous est donnée de présenter les activités de celle-ci et de celle à venir.

Comme chaque année, fin janvier début février, sur trois soirées nocturnes, nous allons procéder à un recensement des lièvres ; et par la même occasion renards, lapins et autres... Tout cela nous permettra de déterminer le plan de chasse lièvre pour la saison prochaine. Quant à celui de cette année, il nous a été attribué 30 bracelets ; 14 ont été prélevés sur trois dimanches comme convenu. Ensuite, nous avons réalisé 2 chevreuils demandés au plan de chasse puis 3 sangliers dernièrement, et 60 renards depuis début août en battues.

Nous procédons également début septembre à quelques lâchers de perdrix et faisans avant l'ouverture générale.

Voici une partie des activités, en outre d'une saison plus quelques réunions de préparation, arrivera très rapidement le 3 mars 2012 pour nous retrouver à la salle socioculturelle pour le repas de fin de saison. Vous pouvez prendre date dès à présent, ce repas sera suivi d'une soirée dansante ouverte à tous. Soyez en les bienvenus, les réservations seront à prendre auprès des membres du bureau ainsi qu'à La Douane, au bar Le Celtic et Chez Monique à Pomeleuc.

Un lâcher de truites est également prévu le dimanche 3 juin 2012 à l'étang communal route du Cambout.

Le Président, Philippe JEHANNO

Pour conclure, l'ensemble du bureau se joint à moi pour vous présenter tous nos Meilleurs Vœux de bonne et heureuse année 2012.



• Mémoires du Pays de Josselin

Le vendredi 25 novembre 2011, une nouvelle association a vu le jour. Elle a pour but de faire revivre la mémoire du pays de Josselin par la recherche historique, le collectage de documents et de témoignages.

Le premier projet concerne le 100^{ème} anniversaire de la guerre 14-18. L'association travaille sur différents thèmes pour la commémoration de 2014.

Il est prévu de faire un voyage sur les lieux de batailles de la grande guerre lors du pont de l'ascension (du jeudi 17 mai au dimanche 20 mai).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le président de l'association, **Thierry Conq** au 06 26 74 61 63 ou le secrétaire, **Benoît Guillemain** au 06 73 44 02 01.



Le président, Thierry CONQ

• Association Artistique Culturelle et Théâtrale

Nous remercions toute les personnes bénévoles qui nous ont aidées ou ont participées au loto annuel du vendredi soir 14 octobre 2011. Malgré un nombre moins important de joueurs, baisse de fréquentation cette année par rapport aux années précédentes et donc un bénéfice très réduit. L'association par rapport à la participation et mobilisation des parents des écoles du RPI a décidé et fait l'effort financier de remettre un chèque de 450 euros au président de l'APEL du RPI le samedi 19 novembre 2011. La somme est à répartir d'un montant égal entre les trois écoles soit 150 euros, afin de financer divers achats de matériels pédagogiques sur chaque école du RPI.

Les membres de l'association ont validé la réalisation d'un loto fin d'année 2012 en espérant une participation et une fréquentation plus importante afin de pouvoir remettre suivant les bénéfices un chèque plus important l'année prochaine aux écoles du RPI. Peut être un changement de jour le samedi soir ou un changement de date afin de recueillir un maximum de joueurs ?



L'ensemble des membres de l'association artistique et culturelle, théâtrale vous souhaite une bonne et heureuse année 2012.

Tarifs locations salle polyvalente

	Commune	Hors commune
Caution (particulier et association)	350€	350€
Vin d'honneur	40€	60€
Repas journée	120€	180€
Repas midi ou soir	80€	120€
Réunion (demi journée)	45€	70€
Réunion (journée)	80€	120€
Chauffage du 01/11 au 30/04	40€	40€
Associations	gratuit	
Location sonorisation	caution : 300€	50€ + caution : 300€
Location sonorisation association	gratuit + caution 300€	

PS : la salle est mise à disposition gratuitement pour les rassemblements familiaux suite à des obsèques sur la commune.

• Liste des Associations (présidents)

- Comité des fêtes	COUQUE François	Bourg
- FNACA	GOUEDO René	Le Bois Raud
- OGE	GOUEDO Martine	Le Bois Raud
- AEP	GOUEDO René	Le Bois Raud
- Association Artistique et Culturelle	GICQUELLO Dominique	St Sébastien
- Le Club des Ajoncs d'Or	LE VIAVANT Hélène	Bourg
- Association Chapelle St Sébastien	RONDEAU Bernard	Goué
- Association parents d'élèves du RPI	MERRIANT Jérôme	Le Helleuc/Helléan
- Société de chasse	JEHANNO Philippe	La Ville Hervieux/Lanouée
- Mémoire du Pays de Josselin	CONQ Thierry	Bourg



• Les commerces ambulants et les services à domicile

Suite au recensement réalisé en partenariat avec les mairies et le relais gérontologique du Pays de Josselin, vous trouverez ci-dessous un tableau regroupant les informations concernant notre commune.

COMMERCE	JOUR
• Boulangerie de Taupont Tél. 02 97 93 53 90	mardi, vendredi
• Viveco, alimentation générale de Néant/Yvel (épicerie ambulante) Tél. 02 97 93 03 91	à la demande
• Vêtements et retouches GASTARD Tél. 02 97 75 47 96	à la demande
• ADMR, portage de repas et services à domicile Tél. 02 97 73 94 23	tous les jours
• PIVETEAU Fabrice, CESU, service à la personne (jardinage, gros ménage, livraison courses...) Tél. 06 18 90 06 75	à la demande

• Concours des maisons fleuries 2011

- 1^{er} Prix : **BREHELIN Marie-Paule** (La Croisière)
2^{ème} Prix : **LE TEXIER Audrey** (Bourg)
2^{ème} Prix (ex æquo) : **RONDEAU Monique** (Goué)
3^{ème} Prix : **RONDEAU Henriette** (Bourg)
3^{ème} Prix (ex æquo) : **JOUAN Geneviève** (La Croisière)
4^{ème} Prix : **LE QUITTE Régine** (Penros)
4^{ème} Prix (ex æquo) : **RONDEAU Thérèse** (Le Bieux)
5^{ème} Prix : **URVOY Anne** (Péer)
6^{ème} Prix : **MAHIEUX Thérèse** (Le Vieux Bourg)
7^{ème} Prix : **LE VIAVANT Hélène** (Bourg)
8^{ème} Prix : **LE BRASIDEC Josiane** (La Gaieté)
9^{ème} Prix : **GOUEDO Alice** (Le Bois Raud)

Prix spécial : pour l'entretien et le fleurissement de la chapelle Saint Sébastien à la famille BOULLE

Nous rappelons que les prix ne sont remis qu'aux personnes présentes lors de la cérémonie des Vœux.



• Carte nationale d'identité

- Validité : 10 ans
 - Détail moyen d'obtention : 3 semaines
 - **Pièces à fournir :**
 - 2 photos d'identité récentes aux normes en vigueur 35mm x 45mm, noir et blanc ou couleur (ne pas les découper, prises de face, rien sur la tête, pas de lunettes)
 - 1 copie de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
 - 1 justificatif de domicile récent : facture SAUR, EDF, téléphone, avis d'imposition ou non imposition.
 - Pour les enfants majeurs, en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents :
 - 1 pièce justificative du domicile de la personne qui vous héberge
 - 1 attestation sur l'honneur, sur papier libre
 - L'ancienne carte d'identité si renouvellement. En cas de non-présentation à l'ancienne. Carte sécurisée lors de son renouvellement, un droit de timbre de 25€ est demandé.
 - Livret de famille (obligatoire pour les mineurs)
 - Connaître la taille
 - Personne veuve : fournir un bulletin de décès ou acte de décès ou livret de famille
 - Enfant dont les parents sont divorcés ou séparés de corps : fournir les photocopies de jugement.
- La demande se complète à la mairie. La présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature.
- Pour les mineurs, la présence du représentant légal est requise (signature).
- La prise d'empreinte est obligatoire à partir de 13 ans et l'enfant peut signer à partir de 7 ans.

• Passeport biométrique

RAPPEL : la préfecture du Morbihan signale les mairies habilitées à recevoir les demandes de passeports biométriques :

Ploërmel : uniquement sur rendez-vous au

02 97 73 20 73, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h30. Toutes les pièces doivent être des **ORIGINAUX**.

• Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Se munir du livret de famille. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

• Musée du vélo

Dans le centre bourg, un musée privé du vélo-cyclomoteur est visitable.
Site internet :
<http://petebikemusee.LagreesaintLaurent.ifrance.com>

• Quelques numéros utiles

SAMU : en cas de détresse grave ou d'urgence absolue, appelez le 15 pour demander la conduite à tenir.

POMPIERS : composer le 18

GENDARMERIE : composer le 17 ou appeler la gendarmerie de Josselin au 02 97 22 20 26

• Assistante maternelle La Grée Saint-Laurent

Mme MARTIN Maryse - Cranhouet
Tél. 02 97 75 52 40





Informations sur la commune

• À la découverte du musée

Depuis 2004 Peter et Pamela Harris sont installés à la Grée saint Laurent. Aujourd'hui à la retraite, ils ont fait leur carrière dans le sud ouest de l'Angleterre à Wiltshire.

Depuis bientôt 50 ans Peter rassemble une multitude de 2 roues à moteur ou non, les plus vieux de tout type.



A la retraite ils réalisent leurs rêves de pouvoir exposer leur collection. Ils choisirent notre commune et le bar que Charly mettait en vente. En quelques mois, aidé de leur famille, ils s'installent. Le musée est ouvert en été et l'hiver leur permet d'agrandir leur collection. Chaque pièce retrouvée bénéficie du plus grand soin. Pendant que Peter les nettoient, Pamela fait des recherches, sur internet, livres,... afin d'y trouver photos originales, divers renseignements et ainsi de finir leur restauration. Depuis plusieurs années ils ont étendu leurs recherches à d'autres accessoires (lampes à bougies,...). Aussi, si vous avez des anciennes pièces de cycles ou d'accessoires de moyens de locomotions ils seraient intéressés de les voir et d'éventuellement les acquérir pour les retaper.

En quelques années plus d'un millier de personnes ont pu profiter de cette collection. L'entrée au musée est libre. Tous les dons sont reversés à des associations.

Ce couple apprécie la qualité de vie de notre commune. Leur intégration s'est faite malgré leur français hésitant.



Horaires :

Avril à septembre

Ouvert :

- Lundide 14h à 19h
- Mardide 14h à 19h
- Mercredide 14h à 19h
- Jeudifermé
- Vendredide 14h à 19h
- Samedide 10h à 19h
- Dimanche ..de 10h à 19h

Tél. 02 97 75 56 27

e-mail : pnpharris@yahoo.fr

Informations diverses

• Quelques consignes utiles •

• **Élagage**

Les arbres situés en bordure des voies communales et rurales doivent être élagués régulièrement, afin de faciliter le passage des engins agricoles, cars scolaires, camions, etc... Ainsi tout désagrément sera évité.

• **Détérioration des fossés par malveillance**

Chaque fois qu'un fossé sera rebouché par négligence ou malveillance dans les années qui suivent la réfection de ceux-ci, la remise en état sera facturée au responsable de la détérioration.

• **Travaux aménagement du bourg**

Nous tenons à préciser que les travaux de clôture réalisés par M. et Mme Robin Pascal ont été effectués et payés par leur soins. La commune se limite aux travaux prévus sur terrain public.

• **Busage communal**

La commune aide et contrôle la pose des buses dans les fossés pour accès aux terrains ou habitations. L'achat de celles-ci et son recouvrement sera à la charge du propriétaire du terrain.

• **Poubelle**

Le déplacement, la suppression, ou le rajout de poubelle doit se faire avec une demande préalable à la Communauté de Communes de Josselin qui en a la responsabilité et la gestion.

• **Interdiction de faire du feu**

La période d'interdiction est située entre le 15 mars et le 15 septembre de chaque année.

• **Divagation des chiens**

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique dans toute la commune. Les propriétaires sont d'ailleurs responsables des accidents de toute nature que leurs

chiens peuvent causer même lorsque l'animal est égaré ou échappé. Nous demandons à chacun de faire preuve d'un peu de civisme, d'autant plus que les propriétaires d'animaux en divagation risquent de fortes amendes.

• **Chiens dangereux**

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de première et deuxième catégorie doit procéder à la déclaration de son animal en mairie, sous peine de contravention.

• **Lutte contre le bruit**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

• **Destruction des chardons**

Les propriétaires, fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent. Cette opération devra être faite durant le printemps et l'été et être terminée au plus tard avant la floraison.

• **Inscription sur la liste électorale**

« Pour voter demain, s'inscrire maintenant à la mairie. Après le 31 décembre, il sera trop tard ». Ce message s'adresse aux jeunes qui auront 18 ans dans l'année et aux personnes nouvellement domiciliées dans la commune.

• **Limitation de vitesse**

Lors de la traversée de village sur la commune la vitesse est limitée à 50km/heure.



• Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Prêt de plus de 300 livres en tous genres ; celui-ci est gratuit.

Venez nombreux parents et enfants.

• Tarifs photocopies Produits souricide-raticide

A4 (format 21 x 29,7cm)0,20€

A3 (format 42 x 29,7cm)0,40€

A4 (recto/verso)0,40€

Souricide-raticide (le kg) disponible en mairie

• Tarifs des concessions au columbarium

Le columbarium est situé dans l'enceinte du cimetière communal. Huit emplacements cinéraires individuels sont disponibles. Le Conseil Municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs :

• pour 10 ans200€

• pour 20 ans400€

• pour 30 ans600€

• pour 40 ans800€

• pour 50 ans1000€

Prix des concessions pour le cimetière 107€ les 2,30m² (cinquantenaire)

• L'espace info énergie

Au service des habitants du Pays de PLOËRMEL

L'Espace Info énergie développe une mission financée par l'ADEME, la région Bretagne et les collectivités partenaires dans le but d'informer gratuitement et de manière objective le grand public sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique. Ce service est disponible sur notre territoire depuis 2009. Mima Galès, la conseillère énergie vous répond chaque jour par téléphone, email ou sur rendez-vous à Redon et à Ploërmel (alternance hebdomadaire).

Vous vous posez des questions au sujet du remplacement de votre chauffage ou de la rénovation thermique de votre maison ? Vous projetez de construire ou souhaitez vous équiper en énergies renouvelables ? Vous souhaitez connaître les aides financières pouvant soutenir votre projet ? N'hésitez pas à venir rencontrer la conseillère, elle vous apportera informations, conseils et documentations adaptés à vos besoins.

ADRESSE DE L'ESPACE INFO ENERGIE :

A Ploërmel dans les locaux du Pays de Ploërmel

au Centre d'Activités de Ronsouze (face au Mac-Donald), les semaines impaires.

Contact email : eie@pays-redon-vilaine.fr
Contact direct : Mima Galès - 02 97 74 30 95

Contact par téléphone : Un numéro indigo unique en Bretagne pour contacter le conseiller le plus proche de chez vous :

N° Indigo 0 820 820 466

0,12€ TTC/min. Plus surcoût éventuel de votre opérateur téléphonique.

• <http://www.josselin-communaute.fr/>

Nous vous invitons à aller sur le site internet de Josselin Communauté afin d'avoir le maximum d'informations sur la vie de la communauté des communes.



Pour toutes informations appeler :
Tél : 02 97 22 24 90
Fax : 02 97 22 23 42

Josselin Communauté, c'est une équipe de 25 personnes qui préparent les projets et les mettent en œuvre après décision des élus communautaires.

Le personnel de la Communauté de Communes est réparti sur 7 pôles distincts :

- Le siège administratif (3 Rue des Remparts, à Josselin),
- La pépinière d'entreprises "Cap Actions" (service économique - 9 rue des Doves du Lion d'Or),
- L'Office de tourisme - 23 rue des Trente
- Les services techniques, gestion des déchets - Zone de la Rochette, à Josselin
- Le groupe scolaire Suzanne Bourquin, 14 rue des Saulniers, à Josselin
- Le Rocher Bleu, Relais gérontologique Rue Saint-Jacques, à Josselin
- La déchetterie intercommunale La Ville Meno, à Guillac



• Déchets

En 2010, 2226 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de Josselin communauté, soit 185 Kg / habitant / an. Si ce chiffre est en diminution, il demeure néanmoins conséquent et pourrait être largement diminué par des gestes d'évitement simples : tri des déchets en vu du recyclage, adoption du compostage mais aussi action de réduction à la source (choix des conditionnements, réutilisation des objets, acte d'achat...) En effet, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Chacun à un rôle à jouer pour agir pour la préservation de son cadre de vie. Quelques rappels des bons gestes citoyens

Les ordures ménagères doivent être éliminées en sacs dans les containers à couvercle vert. Les déchets verts, encombrants, ferraille, gravats, bois, déchets ménagers spéciaux... ne sont pas acceptés au point de regroupement. Pour la préservation de votre cadre de vie, ces déchets doivent être éliminés à la déchetterie de Guillac dont les horaires sont rappelés ci-dessous.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie

La Ville Meno 56800 GUILLAC - 02 97 74 22 74

• Période hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

Vendredi et samedi :de 9h à 12h et de 14h à 17h

Lundi, mardi, mercredi :de 14h à 17h

• Période été du 1^{er} avril au 31 octobre

Mercredi, vendredi et samedi :de 9h à 12h et de 14h à 18h15

Lundi, mardi :de 14h à 18h15

Déchets acceptés en déchetterie : déchets verts, bois, encombrants, gravats, verre, ferraille, déchets ménagers spéciaux comme piles, néons, reste de peinture, pneus...

A SIGNALER :

Josselin Communauté mène actuellement une réflexion pour sécuriser les circuits de ramassage des déchets ménagers sur le territoire conformément aux directives règlementaires. Suite au diagnostic effectué, des déplacements des containers pourront être rendus nécessaires dans certains secteurs afin de supprimer certaines manœuvres potentiellement dangereuses. Nous comptons sur votre compréhension car cette démarche vise avant tout à protéger le personnel assurant la collecte mais aussi tous les usagers du domaine public.

1160 tonnes de déchets recyclables ont été collectés en 2010 sur le territoire de Josselin Communauté. Près de 8% des déchets collectés dans les bacs jaunes (emballages et journaux magazines) ont été refusés au centre de tri car les consignes préalables au recyclage n'avaient pas été respectées par les usagers.

ATTENTION AUX ERREURS DE TRI QUI COMPROMETTENT LES EFFORTS COLLECTIFS ET ENTRAÎNENT DES SURCOÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR TOUS !



NE METTONS PLUS CES DÉCHETS DANS LES BACS JAUNES :

- Les barquettes en plastique de type viennoiserie
- Les pots de yaourts et autres petits emballages
- Les objets plastiques rigides ou non
- Les barquettes en polystyrène (viande)
- Le verre

Des sacs de pré collecte avec consignes de tri imprimées et des mémos sont à disposition à l'accueil de votre mairie.

LE COMPOSTAGE : écologique et économique, le compostage permet de réduire sensiblement le volume des poubelles et de disposer rapidement d'un produit de qualité pour les activités de jardinage. Pratique pour les épluchures de légumes, restes alimentaires, marc de café, tontes de pelouse... Des composteurs sont mis gratuitement à disposition des usagers du territoire par la communauté de communes.



PACT ARIM

ECONOMISER L'ENERGIE — ADAPTER L'HABITAT



Suite à 3 années de programme, mais avec encore un important travail à réaliser sur le patrimoine bâti, les élus de Josselin Communauté ont souhaité proroger le programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour 2 années. Ce programme permet aux propriétaires de bénéficier d'aides pour améliorer ou adapter leur logement.

Josselin Communauté a confié au PACT HD 56 (ex CHD PACT ARIM 56) les missions de suivi et d'animation de l'OPAH.

D'ici fin 2012, l'objectif est d'améliorer 86 logements privés se décomposant en 74 résidences principales et 12 logements locatifs.

Quatre priorités ont été retenues par les élus :

- La lutte contre la précarité énergétique
- L'adaptation des logements des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité
- Le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé
- Le développement du logement locatif privé à loyer maîtrisé

Economiser l'énergie dans les logements

Grâce à l'OPAH, les propriétaires bénéficient, sous conditions de gain énergétique, voire de ressources, de subventions pour réaliser des travaux d'économie d'énergie pour leur résidence principale ou un logement locatif.

De plus, l'Etat a lancé le programme Habiter Mieux destiné à lutter contre la précarité énergétique pour aider techniquement et financièrement les propriétaires « modestes » à bien chauffer leur logement et à diminuer leurs charges d'énergie. Josselin Communauté a adhéré à ce dispositif qui renforce la dynamique locale engagée sur le territoire.

Quelques travaux qui permettent de réaliser un gain d'énergie important : isolation des combles, remplacement d'une chaudière ancienne par une condensation, isolation de murs, installation de VMC de type hygro, etc.

Conditions d'obtention des subventions ANAH - Conseil Général et du programme Habiter Mieux :

- ↳ Etre propriétaire occupant d'un logement de + de 15 ans ou avoir un projet d'amélioration de logement locatif
- ↳ Respecter un plafond de ressources variant selon la composition du ménage pour les propriétaires occupants
- ↳ Louer à un niveau de loyer maîtrisé à des personnes avec des ressources maximales pour les projets locatifs.
- ↳ Avoir un projet d'amélioration de son logement permettant un gain d'énergie minimal.

Sur le plan financier, cette action permet selon les situations des propriétaires, **de cumuler des aides de l'ANAH, de l'Etat, du Conseil Général du Morbihan et Josselin Communauté.**

Adapter les logements pour les personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité

Une des priorités de l'OPAH est de permettre aux propriétaires âgés ou handicapés de favoriser le maintien à domicile. Pour cela des aménagements du logement doivent être entrepris pour l'adapter à la perte de mobilité.

A quel moment de la vie faut-il penser à l'adaptation de son logement ? Le plus tôt possible. Il ne faut pas attendre de fâcheux incidents, mieux vaut prévenir que devoir intervenir dans l'urgence.

Des solutions techniques et financières existent. Quelques aménagements du logement garantiront une vie plus facile dans le logement et surtout limiteront le risque de chute, principale cause d'hospitalisation des personnes âgées. Les travaux couramment réalisés sont par exemple le remplacement de la baignoire par un bac à douche extraplat, l'aménagement des accès extérieurs, la pose d'un monte-escalier, etc.

Quelle démarche entreprendre avant d'engager les travaux ?

↳ Contacter le **PACT HD du Morbihan (ex CHD PACT ARIM)**

- Tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au 02 97 40 96 96

↳ Ou se rendre aux permanences :

A Josselin: Le 1er mardi du mois de 9 h. à 12 h., au 3 Place des Remparts
dans les locaux de la Communauté de Communes

A Ploermel: Tous les vendredis matins, de 9 h. 30 à 12 h., à Ronsouze,
dans les locaux du Pays de Ploermel

Sur le plan technique, le dispositif se traduit concrètement par un accompagnement personnalisé, réalisé gratuitement. L'équipe du PACT, après une visite à domicile, se charge de :

- ↳ Réaliser un diagnostic technique et thermique du logement
- ↳ Elaborer un projet de travaux cohérent
- ↳ Préparer les dossiers de demande de subventions
- ↳ Suivre le bon déroulement des travaux et assurer le versement des subventions

Attention : Les travaux ne doivent pas démarrer avant d'avoir reçu la notification d'octroi des aides

Exemples d'opérations réalisées par des propriétaires :

Réhabilitation thermique d'une maison de 1968 occupée par une personne seule	Réhabilitation d'un logement vacant dans un but locatif	Aménagement d'une salle d'eau adaptée pour un couple de retraités
Ressources mensuelles : 970 € Travaux envisagés : remplacement d'une chaudière fuel d'origine par une chaudière à condensation Gain énergétique : 27% Montant des travaux : 6 034 € TTC Total des subventions cumulées : 4 958 € soit 82% Reste à charge : 1 076 €	Travaux envisagés : Réfection totale du rez de chaussée, et des combles pour une surface habitable totale de 90 m². Gain énergétique : 60% Indice de dégradation: 0.59 Montant d'opération : 98 500 € TTC Total des subventions cumulées : 38 000 € soit 37 % Loyer mensuel : 483 € Remboursement mensuel : 522 € (pour un prêt de 60 000 € sur 12 ans)	Ressources mensuelles : 1 180 € Travaux envisagés : Installation d'une douche à l'italienne, d'un lavabo sur console, d'un W.C. suspendu, d'un sol antidérapant, réfection faïence. Montant des travaux : 12 378 € TTC Total des subventions cumulées : 9 705 € soit 78% Reste à charge : 2 673 €

PACT HD
BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS Morbihan
POUR L'HABITAT

02 97 40 96 96



La Grée Saint-Laurent



La Grée Saint-Laurent

• COLLEGE SAINTE MARGUERITE - MARIE

366 élèves ont effectué leur rentrée en septembre au collège Ste Marguerite Marie. Répartis sur 15 classes avec une moyenne de 25 élèves par classe, nos jeunes ont des conditions optimales pour réussir leurs études.

En dehors des cours traditionnels, diverses options et ateliers sont proposés aux élèves :

- Le latin (dès la classe de 5^{ème}), le breton, la découverte professionnelle 3h (en 3^{ème}) et l'atelier Cambridge (en 4^è/3^è).
- Du secourisme pour tous les élèves de 5^{ème} dans le cadre des Itinéraires de découverte (I.D.D.).
- De nombreux ateliers sur le temps du midi (arts plastiques, club lecture, jeux de société, environnement, théâtre, jeu d'échecs, activités sportives...)

Plusieurs voyages sont prévus cette année :

- Voyage à Brest et au Puy du Fou pour les 6^{èmes},
- Sorties sportives et projets autour du livre pour les 5^{èmes},
- Voyage à Paris (4^{ème}) et échange avec Alzey (Allemagne) pour les 4^{èmes}/3^{èmes} germanistes.
- Voyage à Madrid pour les 3^{èmes} hispanisants.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer et à venir découvrir nos locaux à l'occasion de nos portes-ouvertes qui se dérouleront le vendredi 30 mars 2012 à partir de 17h.



Construire ensemble un parcours de réussite pour les jeunes

• COLLEGE MAX JACOB

Une année scolaire 2011-2012 sous le signe de la nouveauté. Le suivi des jeunes par leurs parents tout d'abord : le cahier de texte de la classe ainsi que les documents liés aux cours et les notes obtenues seront disponibles à tout moment par internet. Ensuite, la création d'un dispositif élaboré d'accompagnement personnalisé permettant aux collégiens de tous âges de trouver réponse à leur besoin : de la remédiation dans le cadre de l'obtention du Socle Commun de Connaissances et de Compétences, de la découverte des métiers et des formations, des projets au long cours comme la création de films d'animation ou l'apprentissage du piano. La nouveauté cette année c'est également la création d'une option classe nautique en 3^{ème} : l'objectif est simple, construire un parcours de réussite intégrant une réelle ouverture sur le monde extérieur. Les voyages pédagogiques prévus cette année en sont une belle illustration puisque se dessinent aujourd'hui 2 séjours en Europe : l'Irlande (Cork) et l'Italie (Rome).

Mot des représentants des parents d'élèves

Préserver le bien être des collégiens et permettre leur épanouissement en faisant le lien entre les familles et le collège, tel est l'engagement que nous avons pris. Pour cela, nous participons activement à la vie de l'établissement, tant au niveau du conseil d'administration et des différentes instances qui y sont rattachées qu'à certains projets éducatifs et citoyens. Ecoute et échanges avec les équipes administratives et pédagogiques du collège nous ont ainsi permis d'apporter nos regards et concours sur :

- L'approvisionnement local et/ou biologique de certaines matières premières du restaurant scolaire.
- L'organisation de la visite de ferme avec les 6^{ème} sur le thème « du champ à l'assiette »
- L'opération « petits déjeuners équilibrés » animée par les 3^{ème} SEGPA.

Afin que nos rôles et actions reflètent le souhait de tous les parents, nous vous invitons à prendre contact avec nous par le biais de notre adresse mail : parents.eleves.max.jacob@gmail.com pour échanger sur les thèmes qui vous tiennent à cœur.

www.college-max-jacob-josselin.ac-rennes.fr
Contact : Ce.0560020t@ac-rennes.fr



• L'entretien des espaces verts, des jardins et la qualité de l'eau : les jardineries s'engagent !

En matière d'écologie et de reconquête de la qualité de l'eau, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) agit sur le territoire de cette rivière. Les efforts des 3500 agriculteurs et des 128 communes qui adhèrent à son programme sont positifs. Mais il ne faut rien lâcher, la vigilance doit être extrême et les traitements pour les espaces verts et les jardins sont en première ligne. La dimension environnementale et le jardinage sont indissociables ! Vous aussi, en tant que particulier, vous êtes concernés par la pollution de l'eau !

Chez les distributeurs, jusqu'à présent, les phytosanitaires à base de molécules chimiques représentent le gros des ventes. L'Union Européenne a décidé de supprimer progressivement les substances chimiques les plus toxiques pour la santé et l'environnement. D'ores et déjà, la prise de conscience est totale au niveau des enseignes-distributeurs, et lorsque le SMGBO leur a proposé une Charte de bonne conduite, c'est sans hésiter qu'ils y ont adhéré. Cette Charte les engage à communiquer auprès des particuliers pour que ceux-ci n'utilisent plus de produits phytosanitaires mais les remplacent par d'autres techniques sans pesticides.

LA CHARTE RÉGIONALE « JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

Dans le cadre de ses actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, le Grand Bassin de l'Oust avait déjà mis en place depuis 2007 la charte « Ayons la main verte, c'est bon pour l'eau » avec les points de vente de produits phytosanitaires (magasins de coopératives, jardineries, grandes et moyennes surfaces de bricolage). Cette charte les engageait à informer les clients pour mieux utiliser les produits phytosanitaires et si possible les remplacer par d'autres techniques.

Aujourd'hui la démarche va plus loin avec la promotion des techniques sans

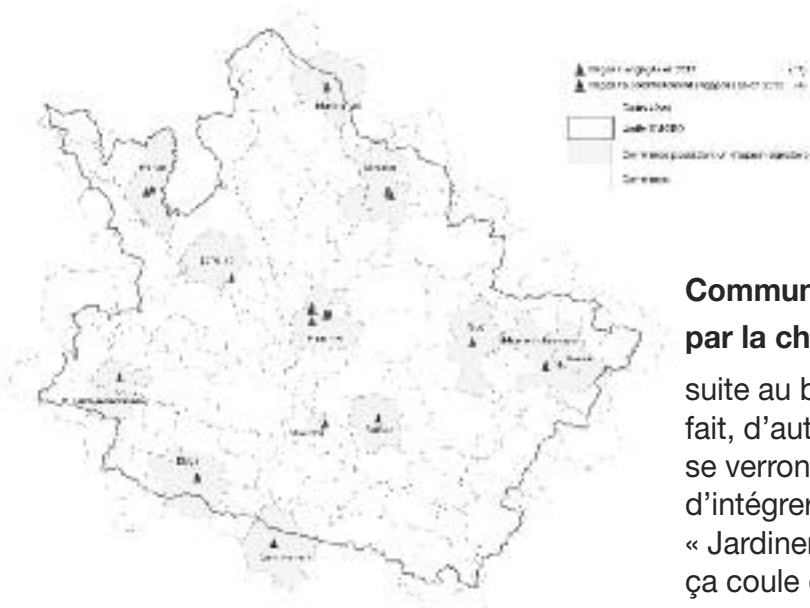
pesticides ! et c'est la charte régionale « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » qui est mise en place par le Grand Bassin de l'Oust, les partenaires (Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la consommation et de l'Environnement) ainsi que les pouvoirs publics (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Général du Morbihan, Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Cette charte engage les jardineries et les magasins de bricolage à sensibiliser les particuliers et à promouvoir les techniques alternatives au désherbage chimique. Depuis 2007, elle a été signée dans près de 200 jardineries de la région Bretagne.

Elles sont auprès des particuliers les relais évidents de cette prise de conscience dans le conseil et l'utilisation des produits mis en vente.

DES JARDINERIES PROCHES DE CHEZ VOUS PARTICIPENT À CETTE CHARTE !

Près de 30 jardineries du territoire de l'Oust participent à la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" Leur mission est d'apporter à chaque client demandeur d'un conseil en produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides. N'hésitez pas à demander conseil aux vendeurs ! Retrouvez les produits et outillages concernés par l'opération, signalés par ce logo dans les rayons de votre magasin.





Communes concernées par la charte en 2012 :

suite au bilan qui sera fait, d'autres magasins se verront proposer d'intégrer la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

• Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques du NINIAN LEVERIN

PLACE A LA CONCERTATION

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a missionné le bureau d'études Minyvel Environnement pour réaliser l'expertise écologique (connaître l'état de santé) des cours d'eau du Ninian et du Léverin ainsi que leurs affluents. Au terme de l'étude et pour les cinq prochaines années, il sera possible de préconiser des travaux de gestion sur les berges, la migration des poissons, le lit, le débit et la ligne d'eau. L'objectif final est de retrouver le bon état écologique des cours d'eau, conformément à la directive Cadre Européenne sur l'eau dans le laps de temps le plus court.

L'Etude est maintenant terminée, place à la concertation avec tous les usagers du Ninian et du Léverin. Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust invite les personnes qui désirent découvrir les résultats de l'étude et les perspectives de travaux, ou poser des questions, à deux réunions publiques. Si vous êtes pêcheur, agriculteur, propriétaire de parcelles bordant le Ninian et ses affluents, n'hésitez pas à participer.



Deux réunions publiques vous seront proposées :

- Le samedi 14 janvier à 10h30 à La Grée Saint Laurent (salle polyvalente)
- Le samedi 21 janvier à 10h30 à La Trinité Porhoët (salle de la peupleraie)

• C.P.A.M (sécurité sociale)

1^{er} mardi du mois de 9h30 à 11h30

• M.S.A.

3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h

• F.N.A.T.H. (mutilés du travail)

1^{er} jeudi de 10h15 à 11h30 et dernier vendredi du mois de 14h15 à 15h30

• Mission locale (16-25 ans)

2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h30 sur rendez-vous.

• Association des veuves et des veufs

1^{er} mardi de chaque mois de 10h à 12h

• PMI et assistances sociales du canton

Prise de rendez-vous au centre médico-social de Ploërmel - 02 97 73 22 00.

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) :

- Puéricultrice (Mme DUPUIS) : le mercredi matin

- Consultations médicales :

Dr FRESIL sur rendez-vous

• Assistanes Sociales

- M. Tuet (Lanouée, Les Forges, La Grée St Laurent, Helléan et Josselin) : lundi et mercredi de 9h15 à 12h15 sur rendez-vous.

- Mme Abjean (Guégon, La Croix Helléan, Guillac, St Servant, Quily et Cruguel) : jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous.

• Famille rurales

C. Rault - 02 97 93 53 15

Atelier patchwork : le mercredi de 14h à 18h

• Relais d'information et d'orientation pour personnes âgées

- Tous les matins de 9h à 12h

- Le lundi de 13h30 à 16h30

- Le mardi, mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous

Contact : Morel Morgan

Tél. 02 97 73 94 22

• ADMR

Tél. 02 97 73 94 23, mêmes jours et heures d'ouverture que le Rocher Bleu mais fermé le mercredi (aide ménagère aux personnes âgées, handicapées et aux familles, téléalarme)

• Portage de repas

L'après-midi de 14h à 17h

(fermé le mercredi)

Tous les jours, aux heures d'ouverture du Centre Social, accès libre à :

Documentation R.I.J. (Enseignement, Formations-Métiers, Emploi, Formation Continue, Société-vie pratique, Loisirs, Vacances, DOM-TOM et étranger, Sports).

Communiqués de la mission locale (emplois et formations ; avis de concours...



• Association Polen

L'association Polen, active sur le Pays de Ploërmel depuis 2 ans, se donne pour but de rassembler des citoyens du pays pour agir ensemble ici et maintenant sur notre territoire, afin de promouvoir un mieux être et un mieux vivre ensemble, fondés sur le respect de la nature et de la Vie sous toutes ses formes, par la coopération, la responsabilité individuelle et collective, l'engagement citoyen.

Pour cela POLEN mène et/ou soutient et participe avec d'autres à toutes actions de sensibilisation, d'information, de transmission, de créations sociales, culturelles, économiques, qui vont dans ce sens.

C'est avec créativité, simplicité, plaisir de partager, tolérance, écoute, respect de la différence, conscience, qualité de la communication, cohérence, équilibre, évolution que nous menons nos actions.

POLEN est indépendante des partis politiques et des églises ou mouvements spirituels. Elle accueille toute personne qui partage ses valeurs et ses buts.

L'association, propose des ateliers de jardinage, de cuisine, des visites de maisons écologiques, des conférences et ciné-échanges tout au long de l'année. Egalement, elle a entamé depuis septembre une réflexion sur 3 enjeux majeurs : La problématique du Lac au Duc, L'alimentation bio et locale et le développement des circuits courts, La Monnaie locale : un levier pour l'économie locale, les circuits courts et le vivre ensemble. Toutes les personnes désirant travailler sur ces sujets sont bien sûr les bienvenues, nous ne sommes jamais trop nombreux pour mener des actions.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
contact@polen.asso.fr • www.polen.asso.fr



*Tous les membres du conseil d'administration
vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.*



• C.H.A.I.N.E.

Les Carmes - Boulevard des Carmes - 56800 PLOËRMEL

CONTACTEZ NOUS AU 02 97 74 36 17 ou 06 10 15 71 33

e-mail : associationchaine@gmail.com - site : chaine.paysdeploermel.fr

**Vous êtes demandeur d'emploi,
vous recherchez des heures de :**

- Ménage
- Repassage
- Garde d'enfants
- Soutien scolaire
- Jardinage
- Bricolage : peinture, tapisserie, petite maçonnerie....
- Manutention ou conditionnement en entreprises
- Déménagement
- Repassage en atelier
- Emplois polyvalents de services à la cantine
- Diverses autres missions.

**Vous êtes compétent, qualifié et avez de
l'expérience dans un de ces domaines... ou
plusieurs...**

**Vous êtes des particuliers, une association,
une collectivité ou un chef d'entreprise,**
vous recherchez des personnes dans ces différents domaines pour des missions **ponctuelles ou régulières**, afin de vous soulager

dans votre vie quotidienne, afin de vous aider dans la gestion de votre personnel en assurant les remplacements ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ou d'une période d'essai avant embauche.

**NOUS NOUS FAISONS
VOTRE INTERMEDIAIRE.
NOUS SOMMES L'EMPLOYEUR.
NOUS NOUS CHARGEONS DE TOUTES
LES FORMALITES ADMINISTRATIVES.
AUCUN FRAIS DE DOSSIER.**

**50% DEDUCTIBLE DES IMPOTS POUR LES
EMPLOIS DE SERVICES A LA PERSONNE**
pour les particuliers en ce qui concerne le ménage, le repassage à domicile, la garde d'enfants, le soutien scolaire, le jardinage, le bricolage.

Pour les associations, collectivités, entreprises, la mise à disposition vous permet de proposer selon les critères habituels de recrutement, **une insertion professionnelle durable à un demandeur d'emploi qui vous a donné satisfaction.**

• ADMR

Mêmes jours et heures d'ouverture que le Rocher Bleu mais fermé le mercredi (aide ménagère aux personnes âgées, handicapées et aux familles, téléalarme).

Portage de repas : l'après-midi de 14h à 17h (fermé le mercredi).

Aux heures d'ouverture du C.C.A.S., accès libre à :
- documentation R.I.J.
- communiqués de la mission

locale (emplois et formations) : avis de concours...

- mise à disposition d'un ordinateur pour la rédaction de CV et pour la recherche d'emploi.



• Horaires d'ouverture du Centre :

- mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mercredi de 14h à 17h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Admr :

02 97 73 94 23



• **NAISSANCES**

- Le 27 avril.....Timéo BÉCEL, Rue des Anciens Combattants
- Le 11 aoûtImaily CLARK, Moulin de Penros
- Le 1^{er} juilletJaya MAHIOU, Le Gazon
- Le 1^{er} juilletJélyka MAHIOU, Le Gazon

Félicitations aux heureux parents



• **MARIAGES**



Le 23 juillet :
Bruno LE MEN & Sylvie FONTAINE - 4 Lotissement Le Gazon
(mariés à St Barnabé)

Félicitations aux mariés

En 1961 :	En 1911 :
- Naissances : 2	- Naissances : 10
- Mariages : 4	- Mariages : 1
- Décès : 4	- Décès : 8

• **DÉCÈS**

- Le 15 févrierRaymond MAHIEUX - Le Vieux Bourg
- Le 31 aoûtStéphane PARCEINT - Penros
- Le 20 octobreCalixte CHÉREL - La Gaieté
- Le 27 décembreJeanine LEGAY - Le Vieux Bourg

Sincères condoléances aux familles

• **Hommage à Jeannine Legay - 82 ans - Le Vieux Bourg**



Jeannine est décédée dans sa 82^{ème} année. Elle a été conseillère municipale de 1983 à 1995 ainsi que membre du CCAS. Elle a participé activement à la vie de la commune.

• **Hommage à Raymond Mahieux - 86 ans - Le Vieux Bourg**



Raymond notre doyen nous a quitté dans sa 87^{ème} année. Il a fait parti du CCAS pendant de nombreuses années et de l'amicale des donneurs de sang jusqu'à la limite d'âge. Ainsi que plusieurs années, il a été membre de l'association foncière. Nous le remercions pour sa participation aux diverses associations de la commune

Invitation

*Monsieur le maire et ses conseillers municipaux
ont l'honneur de vous inviter à participer à la cérémonie
des vœux ainsi qu'au vin d'honneur :*

Le samedi 21 janvier 2012 à 11h
à la salle polyvalente

Bienvenue aux nouveaux habitants.



PLAN AMÉNAGEMENT DU BOURG

